

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame des Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 21 juillet 1848.

La situation de notre ville s'aggrave tous les jours et il devient de plus en plus difficile de prévoir quelle en sera l'issue. Nous avons appelé l'attention du pouvoir sur les besoins de notre industrie, constaté la nécessité de faire des avances qui, en fournissant du travail aux ouvriers, assureraient la tranquillité publique mieux que toutes les forces militaires dont on peut disposer; le mal est profond, incontestable, et ce ne sera pas le guérir que de comprimer les manifestations de ceux qui souffrent.

Nos paroles étaient inspirées par la connaissance des douleurs qu'endurent les ouvriers, les commerçants, tout le monde, car chacun en a sa part; elles auront passé inaperçues, comme un article de journal, sans qu'on se soit douté peut-être de leur gravité. Nous faisons encore aujourd'hui un appel à la sagesse du pouvoir, à sa prudence plus encore qu'à sa générosité; les souffrances et le danger sont plus grands qu'il ne le pense.

Depuis quelques jours, des hommes sans ouvrage, étrangers à notre département, contrainés de regagner leurs communes, viennent demander à la mairie des passeports et des secours; ils sont résignés, mais leurs traits sont amaigris, leurs yeux sont hagards, leurs lèvres blémies, ils ont faim... Nous n'inventons pas un triste tableau, nous n'étalons pas des plaies factices, informez-vous auprès des administrateurs municipaux chargés d'alléger leurs souffrances, c'est de leur bouche que nous tenons ces faits, la peinture qu'ils en font est affreuse; ces malheureux ont faim!

Dans les communes suburbaines on fait en ce moment le recensement pour les élections, un des conseillers municipaux chargés de ce soin nous disait hier soir : sur dix ménages que j'ai visités aujourd'hui, NEUF N'AVAIENT PAS DE PAIN!... Ces hommes qui souffrent ne sont pas de ceux qui fuient le travail, ce sont des ouvriers honnêtes, qui demandent en vain de l'ouvrage, qui en cherchent, qui en veulent, et n'en peuvent trouver. Toutes leurs ressources sont épuisées, toutes; le Mont-de-Piété a reçu tout ce qu'on pouvait lui donner en nantissements; c'est maintenant le dénûment le plus absolu, la misère la plus poignante.

La mairie de Lyon vient d'ouvrir une souscription, que ceux qui peuvent donner se hâtent de le faire; la promptitude dans le soulagement est aussi un bienfait; à aucune époque, — et nous en avons traversé de bien cruelles, — à aucune époque les souffrances n'ont été plus vraies et plus grandes. Que l'on fasse taire les ressentiments politiques, les espérances qui peuvent naître des collisions, des luttes de partis, pour écouter la voix de l'humanité, il y va maintenant de la vie de nos frères; il y va de l'existence de pauvres femmes, de malheureux enfants.

Mais nous ne voulons rien dissimuler : les offrandes privées ne suffisent pas, tant le mal est profond ! Il faut que le pouvoir vienne à notre secours, qu'il nous aide efficacement; il le faut,

si'il ne veut pas réduire au désespoir de la faim les infortunés qui n'ont pas de pain. Les caisses municipales sont épuisées, les dépenses excèdent partout les recettes, il n'y a rien; les anciens magistrats ont dévoré jusqu'à l'avenir; d'ici à huit jours, malgré le départ des ouvriers étrangers au département, nous aurons dans les quatre communes qui composent l'agglomération lyonnaise trente mille personnes à nourrir.

Ace mal il n'y a qu'un remède possible, le travail productif, le travail qui créera et laissera quelque chose après lui. Nous avons indiqué des entreprises utiles, fructueuses; le budget des travaux publics peut pourvoir à la dépense sans recommencer les gaspillages des chantiers nationaux si stupidement organisés. Mais, ce qu'il faut surtout, c'est le réveil de l'industrie des soies; il faut le provoquer par des avances aux fabricants qui sont dans l'impossibilité d'exécuter les commissions qu'ils reçoivent, ou par des commandes directes, sauf à faire vendre les produits sur les marchés étrangers par les soins des consuls, dût-on y perdre 25 0/0.

Si les citoyens qui, malgré les malheurs du temps, peuvent encore faire quelques sacrifices, refusaient de venir au secours de ceux qui souffrent; si l'Etat, malgré les charges qui pèsent sur lui, déplorable héritage de la monarchie, ne comprenait pas l'impérieuse nécessité de fournir du travail aux ouvriers, il est impossible de dire à quels dangers la société ne serait pas exposée. Il ne s'agit ici ni d'utopie à essayer de réaliser, ni de principes politiques à faire triompher en se servant de toutes les armes que le hasard met aux mains des partis, il s'agit de misères affreuses à soulager, peut-être d'une guerre civile à conjurer.

Nous nous reprocherions de semer l'alarme, d'effrayer le pays, de dépeindre des souffrances qui n'existeraient pas, mais le mal est vrai, il est profond, il est terrible, qu'on y porte remède. L'orage se prépare, il gronde sourdement, qu'on l'empêche d'éclater. C'est au nom de la société tout entière que nous invoquons l'intervention du pouvoir, lui seul peut nous sauver.

Il y a des dévouements qui compromettent les causes qu'ils prétendent servir; ils ressemblent à des barils de poudre qui éclatent dans les rangs où il sont placés; ce ne sont pas les ennemis qui sont les premiers atteints. M. Proudhon appartient à cette catégorie d'esprits. Il a commencé par inventer cette fameuse formule : *La propriété, c'est le vol*. Avec un pareil préambule en tête d'une constitution, on organiserait l'état sauvage; mais M. Proudhon se croit seul logicien de France et n'en répète pas moins qu'il possède seul le secret de sauver la République.

Il divulgue ce secret, c'est tout simplement une banque d'échange de produits. Or, nous nous souvenons qu'en 1832 une pareille banque a fonctionné à Lyon; M. Proudhon n'a donc pas émis une conception aussi originale qu'il le pense; nous n'avons pas besoin d'ajouter que la banque d'échange de 1832 était une vraie banque dans le sens peu social qu'attache à

ce mot le héros des *Salimbanques*, l'immortel Bilboquet.

Hier, M. Proudhon, harcelé dans son bureau par quelques députés qui contestaient ses idées excentriques, a fini par leur jeter à la tête comme une menace, ces mots : « Laissez-moi le droit au travail, je vous laisse la propriété. » Voulez dire sans doute par là qu'avec le droit au travail il en aurait bientôt fini avec la propriété.

Ainsi, il n'aura pas suffi à M. Proudhon d'avoir avec sa première formule fourni des armes aux ennemis de la République, et on peut voir avec quelle perfidie ils font usage de ces armes, il a fallu que M. Proudhon vint encore par une nouvelle boutade compromettre la reconnaissance du droit au travail, la vraie conquête de Février. Aussi, nous comprenons, qu'après l'étrange propos de M. Proudhon, quelques représentants aient crié à la trahison.

Que M. Proudhon retourne donc à ses prophéties, il en a fait plusieurs qui rivalisent avec l'apocalypse; qu'il continue ce genre d'études sociales, elles ne font de mal à personne.

La *Gazette de France* veut bien renoncer pour un jour à son éternelle marotte *l'appel au peuple* et le *président héréditaire*, pour nous faire une petite leçon sur ce qu'elle entend par catholicisme. Nous n'avons pas étudié, suivant elle, la question que nous traitons; il n'est donc pas étonnant que nous nous soyions trompés. Parlez-nous de M. de Genoude pour connaître à fonds tous les problèmes de religion et de politique, pour les expliquer, les montrer sous leur véritable jour; il est net, précis, simple et clair, clair surtout. Nous laissons de côté la bonne foi, car, à nos yeux, comme aux yeux de tous, la bonne foi de la *Gazette* est chose depuis long-temps jugée.

Il y a quelques jours, nous lisions dans ce journal un article audacieux, où M. de Genoude demandait insolemment la Restauration d'une religion d'Etat, l'inégalité des cultes devant la loi; il voulait que le pouvoir politique professât le culte catholique et élevât l'autel catholique sur l'autel de la patrie. Il ajoutait qu'évidemment la France était catholique et même *quelque autre chose*, d'où la conséquence que la religion d'Etat devait être le catholicisme.

Nous répondimes à la *Gazette* que le catholicisme n'était pas une religion, mais une forme politique, le nom donné à une vaste association fondée dans un but essentiellement temporel, et qui semble s'être donné pour unique mission de fausser l'esprit de l'Évangile, qui n'est que charité, fraternité, amour et liberté, et de le travestir en un dogme de servitude.

Cette assertion était trop grave pour n'être pas appuyée de preuves; nous les primes dans l'histoire des peuples où le catholicisme a encore le plus d'empire.

Nous ajoutâmes que, si le catholicisme n'était pas une religion, que si la France n'était pas catholique, il y avait un dogme destiné à transformer le présent et à devenir la loi de l'avenir, le dogme chrétien qui avait inspiré les premiers actes de notre jeune République.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 JUILLET 1848.

LE BOLOGNÈSE (1).

En rentrant chez lui, le Bolognese fit venir son domestique Paolo dans son atelier. C'était un vieux serviteur qu'il avait retrouvé à Naples et qui était rentré la veille à son service.

— Paolo, lui dit-il en lui montrant du doigt un tableau de chevalet recouvert d'un voile. Je me bats demain à sept heures; si à huit heures je ne suis pas de retour ici, tu brûleras ce tableau.

— Brûler ce tableau du Bolognese ! je ne le pourrai jamais, signor.

— Il le faut, promets-moi, car, au prix de ma vie, je ne voudrais pas que les traits qui sont retracés sur cette toile fussent exposés à d'autres regards que les miens.

— Jobéirai, signor.

Et il s'éloigna sans bruit. Grimaldi, les yeux fixés sur la toile, était tombé dans une rêverie profonde.

Au bout de quelques instants, la porte par laquelle venait de se retirer Paolo s'ouvrit avec précaution, et une femme entra. Un voile épais cachait son visage; mais à la cambure de sa taille, au profil voluptueux de ses formes, on devinait qu'elle était jeune. On eût juré qu'elle était belle.

Elle s'avança jusqu'à Grimaldi, glissant plutôt qu'elle ne marchait, posa une main sur son cœur comme pour en comprimer les battements et laissa tomber l'autre sur l'épaule de l'artiste. Le Bolognese tressaillit comme un homme qui sort d'un rêve, et, se retournant brusquement, il aperçut la jeune femme qui le regardait à travers son voile.

— Venez près de moi, Signor, lui dit l'inconnue d'une voix fraîche et limpide, et veuillez m'accorder un moment d'attention.

Elle ouvrit la fenêtre et s'en fut sur le balcon, d'où le regard embrassait la mer qui scintillait sous les rayons de la lune comme un vaste tapis tout criblé de diamants.

— Dites-moi, Signor Bolognese, dit la jeune femme, est-ce que l'aspect de cette mer ne se rattache pas à quelqu'un de vos souvenirs ? Est-ce que le bruit inouï de ces vagues ne reporte pas involontairement votre imagination vers une ville enchantée, au pied d'un palais de marbre, baigné par des flots bleus comme le ciel, perdu comme un nid splendide au sein d'une forêt de roses et de lilas ?

A mesure que parlait l'inconnue, une émotion profonde s'emparait de l'artiste et bouleversait ses traits.

— Est-ce que le chant de ce pêcheur dont la voile glisse là-bas dans la brume ne retrace pas à votre mémoire quelque barcarolle chantée par un amoureux pour une jeune fille qui l'écoute assise parmi ces lilas ?

A ces mots Grimaldi devint tout pâle, et, saisissant vivement la main de la jeune femme :

— Vous avez connu Fiorella ? lui dit-il d'une voix tremblante.

— J'étais son amie, Signor.

Il se fit un long silence; Grimaldi avait plongé sa tête dans ses mains et la jeune femme le considérait avec une attention profonde.

— Signora, demanda l'artiste, comment avez-vous su ce que nul n'a jamais connu, ce que Fiorella elle-même a toujours ignoré ?

— Parce que vous n'avez jamais adressé la parole à Fiorella, parce qu'elle ne vous a jamais vu que passant au loin sur la lagune, vous croyez qu'elle n'avait rien deviné ?

— Ah ! Signora, si elle eût pu comprendre à quel point je l'aimais, peut-être eût-elle été touchée de tant d'amour.

La jeune femme sembla hésiter un instant, puis elle murmura à voix basse :

— Qui vous dit qu'elle y soit demeurée insensible ?

— Signora, oh ! que me dites-vous là ? s'écria Grimaldi bouleversé par ces paroles.

— Calmez-vous, Signor, et écoutez-moi. Quand Fiorella vous vit, quand elle comprit enfin le motif qui amenait sans cesse votre gondole devant le palais de son père, son mariage était déjà résolu avec le prince Tibaldi; mais cet obstacle n'eût-il pas existé, l'orgueil du sénateur Dolendo se fût toujours opposé à ce que sa fille devint l'épouse d'un peintre. Si donc, comme je le pense, Fiorella partageait vos sentiments, elle dut renfermer au fond de son cœur un amour qui, dans quelques jours, allait devenir un crime. C'est ce qu'elle fit; nul au monde ne le soupçonna, nul, excepté moi. La veille de son mariage, elle sut que, désespéré de cette nouvelle, vous aviez quitté Venise; alors elle m'appela près d'elle, et, sans s'expliquer sur la nature du sentiment que vous lui aviez inspiré, elle me dit :

— Il y a dans le monde un jeune peintre du nom de Grimaldi; si le hasard voulait qu'un jour il fût menacé de quelque danger, et que tu en fusses instruite, fais tous tes efforts pour écarter les périls de sa tête, et je te devrai plus que la vie.

— J'étais aimé à ce point ! s'écria le peintre, aimé de Fiorella ! Ah ! c'est trop de bonheur, Signora, c'est plus que mon cœur n'en peut supporter.

— Je fis à la Fiorella le serment de me conformer au vœu qu'elle m'exprimait, et aujourd'hui je viens tenir la parole que je lui ai donnée.

— Je ne vous comprends pas, Signora; aucun danger ne me menace en ce moment.

— Signor Grimaldi, reprit l'inconnue d'un ton solennel, au nom de Fiorella, je viens vous supplier de renoncer au duel que vous devez avoir demain avec le capitaine Alvarès.

— Vous me demandez là une chose impossible, Signora, une chose que je refuserais à Fiorella elle-même, car je veux toujours demeurer digne de son amour; je veux qu'il n'y ait pas un homme sur terre qui puisse dire : Le Bolognese est un lâche.

Il y eut un moment de silence, puis la jeune femme reprit d'une voix altérée par l'émotion :

— Ce que vous refusez au souvenir de Fiorella, Signor, peut être l'accorderiez-vous à celle dont un voile mystérieux recouvre le portrait, car devant ce portrait je vous ai surpris mélancolique et rêveur.

Pour toute réponse, Grimaldi prit l'inconnue par la main, la conduisit

dans l'atelier; puis, s'approchant du tableau, il souleva le voile qui en cachait la peinture. Le sujet de ce tableau était un palais magnifique, baigné par des flots bleus, et encoché d'un jardin étincelant de fleurs et de verdure. Sur ces flots limpides passait une gondole à l'extrémité de laquelle un jeune homme se tenait debout, une guitare à la main; au milieu du jardin, une jeune fille, vêtue de blanc, était assise sous un lilas dont les grappes élégantes retombaient, dans une confusion pleine de charme, sur son front et sur ses épaules.

Aux battements précipités de son sein, on devinait que l'inconnue était en proie à une agitation violente.

— Ainsi, dit-elle à Grimaldi, depuis le jour où vous avez vu Fiorella, vous n'avez plus aimé qu'elle ? son image seule a occupé votre cœur ?

— Sur mon âme ! Signora, je vous le jure, jamais femme au monde n'a eu le pouvoir de l'effacer de mon cœur, fût-ce une seule minute.

— Et vous n'espérez rien de cet amour ?

— Fiorella appartient maintenant à un autre; j'ai su qu'en quittant Venise, elle était allée habiter la France, que puis-je espérer ?

L'inconnue demeura un instant rêveuse, puis d'une voix émue, elle dit à l'artiste :

— Vous avez bien voulu me dévoiler un mystère que vous tenez caché pour tous, Signor; j'imiterai l'exemple que vous m'avez donné.

Et elle releva son voile.

Grimaldi jeta un cri et une pâleur subite se répandit sur ses traits.

Fiorella ! Fiorella ! murmura-t-il d'une voix brisée.

Et il se laissa tomber anéanti sur un siège.

— Oui, dit la jeune femme en posant sa main dans celle de l'artiste qui l'appuya sur ses lèvres, Fiorella, qui depuis le jour où elle vous vit pour la première fois passer sur la lagune, n'a cessé de songer à vous; Fiorella, qui, reléguée en France, ne rêvait que de l'Italie où vivait le Bolognese, Fiorella, ajouta-t-elle à voix basse, de retour dans sa patrie depuis que le prince Tibaldi, son époux, a cessé de vivre...

— Libre ! vous êtes libre, Fiorella, s'écria l'artiste en couvrant sa main de baisers et de larmes arrachées par l'excès du bonheur, vous êtes libre et vous m'aimez !

Il lui prit la main, le regard noyé dans le regard; ils demeurèrent plongés tous deux dans un de ces silences extatiques dont aucune parole ne saurait rendre les ineffables délices. Ce long regard, ce silence d'une heure leur apprirent tout ce qu'il y avait dans leur passé d'incalculables tortures, de suaves rêveries et d'ardentes aspirations, mieux que n'eussent pu le faire les plus longs récits et les plus éloquentes peintures. Enfin, Grimaldi fit un pas vers Fiorella, le cœur brisé sous le flot de voluptés qui débordait en elle, posa sa tête sur la poitrine du jeune homme et se mit à pleurer en frissonnant à son contact.

— Francesco, murmura Fiorella d'une voix étouffée, oh ! jurez-moi que vous ne vous battrez pas avec cet homme indigne.

— Ma Fiorella, répondit le jeune homme, je ne saurais vous dire à quel point la vie m'est devenue précieuse depuis une heure et combien la pensée de la mort m'épouvante, et pourtant, chère Fiorella, je ne puis éviter ce duel; je ne puis consentir à ce qu'on dise : La plus belle, la plus adorable

(1) Voir les numéros des 20 et 21.

M. de Genoude nous répond. Insiste-t-il sur son allégation que la France est catholique? Prouve-t-il qu'il doit y avoir en France une religion d'Etat qui ferait la puissance du gouvernement?

Pas du tout; il nous enseigne ce que signifie le mot *catholicisme*; quelle différence il y a, suivant lui, entre le catholicisme et le christianisme.

Vous avez cru jusqu'ici que ce qu'il y avait de plus chrétien, c'était le christianisme; nullement, c'est le catholicisme qui n'est que le christianisme dans toute sa pureté; évidemment M. de Genoude prêche un catholicisme chrétien, comme une république monarchique; ce journaliste est seul capable d'imaginer d'aussi monstrueux accouplements que n'expliquent ni la logique la plus vulgaire, ni le plus simple bon sens; observez logomachie dans laquelle l'infatigable publiciste-protégé, le défenseur intrépide du principe royal, semble se complaire depuis qu'il comprend que la démocratie s'infiltré dans les veines du corps social et leur apporte, avec un sang nouveau, un nouveau et plus fécond principe de vie.

Nous disons logomachie, c'est pathos que nous eussions dû dire. En effet, citons :

« Disons d'abord que le catholicisme est le christianisme dans toute sa pureté. C'est la vérité universelle que Jésus-Christ est venu manifester à la terre, et le mot catholicisme est d'autant plus beau qu'il indique la race humaine tout entière, tandis que le mot christianisme ne veut dire que ceux qui font profession de foi en Jésus-Christ. On pouvait être catholique avant comme après la croix; on n'est chrétien que depuis la mission divine de Jésus-Christ sur la terre. »

Le simple vulgaire croyait que les vérités annoncées par le Christ s'appelaient l'évangile, et par leur ensemble constituaient la religion appelée le christianisme! Erreur profonde, la religion prêchée par le Christ, c'est le catholicisme, au dire de M. de Genoude. Mais si le Christ a fondé le catholicisme, le catholicisme date donc du Christ? Nouvelle erreur; le catholicisme est bien antérieur à Jésus-Christ; on pouvait être catholique avant comme après la croix. Comprenez qui pourra.

Du reste, c'est une erreur de penser, comme le fait M. de Genoude, que les chrétiens soient ceux-là seuls qui font profession de foi en Jésus-Christ; les chrétiens sont ceux qui admirent la sublimité de la morale de l'Évangile, les doctrines apportées par le Christ dans le monde, les mettent en pratique et cherchent à les faire passer dans les mœurs et les institutions politiques des peuples.

Voilà le sens du mot chrétien; celui du mot catholique est tout autre; les publicistes, les théologiens ne l'ont jamais compris autrement. Mais M. de Genoude change tout cela, et il est à la connaissance de tous qu'il n'y a pas d'autres publicistes et d'autres théologiens de quelque force que ceux de la *Gazette de France*.

Le catholicisme, c'est le christianisme véritable; mais, le christianisme qu'est-il donc?

En vérité, c'est se moquer de la raison de ses lecteurs; pour réfuter d'aussi étranges, d'aussi absurdes paradoxes, ne suffit-il pas de les citer?

Nous avons dit que le catholicisme n'avait cherché à fonder l'ordre que sur la compression au lieu de lui donner pour base la morale de l'Évangile, la fraternité, l'égalité.

M. de Genoude nous répond qu'il croit avec Bossuet que Dieu a préparé à ceux à qui le christianisme n'a pas été annoncé, des moyens suffisants de salut, et que tous les pères de l'Église ont enseigné hautement qu'il n'était pas permis d'user de violence en matière de religion, et que c'est, suivant les paroles de saint Jean Chrysostôme, par la douceur et par la persuasion qu'il faut ramener les hommes au salut; puis, il cite saint Augustin et Fénelon, et conclut de leur langage à

celui du catholicisme lui-même. Malheureusement pour la *Gazette*, la citation qu'elle nous donne de Fénelon est la réfutation la plus péremptoire de la doctrine étrange de l'inégalité des cultes devant la loi, de la religion d'Etat.

« Sur toute chose, dit le prêtre-philosophe, ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. »

Puis suivent quelques maximes à l'adresse des rêveurs d'une religion d'Etat :

« Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. »

Qu'en pense M. de Genoude? Comment! c'est lui qui a fait une pareille citation! lui qui se demandait, il y a quelques jours, comment les gouvernements ne professaient aucun dogme religieux! En vérité, il avait la mémoire bien courte!

Ne confondons pas ce qui ne saurait être confondu. Au catholicisme la responsabilité de ses erreurs, de ses crimes contre l'homme et la société; au christianisme l'éternel honneur d'avoir sauvé l'humanité, d'avoir compris que c'est dans le mouvement qui emporte les peuples vers une perfectibilité indéfinie qu'est aujourd'hui le salut du monde, et enseigné qu'en toutes choses il ne faut attendre le progrès que du temps et de la raison universelle. *Le maître n'est pas venu pour condamner le monde, mais pour le sauver.*

Voici les noms des représentants du Rhône qui ont voté pour ou contre l'ajournement du projet de décret relatif à la gratuité des écoles militaires. Le principe de ce décret était démocratique, et l'ajournement équivalait à un rejet.

Ont voté pour l'ajournement: MM. Auberthier, Ferrouillat, Lacroix (Julien), de Mortemart, Mouraud (Prosper).

Ont voté contre: MM. Benoit (Joseph), Chanay, Doutré, Greppo, Pelle-tier, Gourd, Paulhan.

M. Laforest était absent.

La députation de l'Isère, en masse, a voté contre l'ajournement.

Celle de la Loire s'est divisée ainsi: MM. Alcock, Verpillieux, Levot ont voté pour l'ajournement; MM. Banne, Point, Fourneyron, Callet, Jules Favre ont voté contre. MM. Chevassieu et Devillaine se sont abstenus. M. Martin Bernard était absent de l'Assemblée par suite d'un congé.

Nouvelles d'Italie.

ROME. — La tranquillité dont jouit notre ville ressemble à un assoupissement. Les ouvriers nationaux, dont le nombre a augmenté sans mesure, à cause de la misère du pays et de la faiblesse de l'Autriche, nous font craindre tous les jours quelques graves inconvénients. Hier, on voulait les envoyer travailler hors de la porte *Angelica*, ils s'y rendirent après bien des hésitations. Arrivés sur les lieux, ils refusèrent de travailler, en alléguant des prétextes, mais en taisant le vrai motif, celui de ne vouloir pas travailler hors de la ville. Ces raisons furent enfin jugées bonnes, puisqu'elles étaient répétées par 1,500 ouvriers. Comment cela finira-t-il?

Le corps municipal qui a dépensé jusqu'à présent 600 écus par jour pour entretenir cette foule de consommateurs, vient de faire paraître un manifeste par lequel il cesse d'accorder des secours et même du travail aux ouvriers célibataires, qu'il convient mieux, dit-il, d'employer au métier des armes, d'autant plus que les rôles de l'armée sont ouverts. (*Patria.*)

BOLOGNE, 10 juillet. — Mgr Morichini est arrivé ce matin. Il paraît peu satisfait du résultat de sa mission.

NAPLES, 5 juillet. — Depuis deux jours, notre capitale est dans l'agitation, par suite d'actes de violence. Nous rapporterons fidèlement ce que nous avons vu et entendu. Le soir du 3, quelques officiers appartenant à divers corps de notre armée, se rendirent au café pour demander au directeur du *Nazionale*, des explications sur un article inséré, qu'ils trouvaient outrageant pour l'armée, et particulièrement pour les officiers qui font la guerre en Calabre. Le directeur leur répondit avec un calme et une dignité admirables; mais

quoique revêtu de la qualité inviolable de député, il crut prudent de passer la nuit à la légation française.

Le tumulte d'hier a eu une autre origine.

Quelques militaires se présentèrent à l'imprimerie du journal *le Parlamento*, et blessèrent à coups de sabre tous ceux qui s'y trouvaient; passant ensuite des hommes aux choses, ils dispersèrent les caractères et brisèrent les presses, après avoir fracassé tout le mobilier. Pendant ce temps, quelques officiers se croyant insultés par un groupe d'individus, portèrent la main au sabre et leur intimèrent de se séparer, en usant de voies de fait.

Ces actes inqualifiables de violence ont jeté le trouble dans la ville; le peuple fuyait de tous côtés: la plupart des magasins et des cafés ont été fermés. (*Le Nazionale.*)

6 juillet. — Mille Siciliens ont débarqué en Calabre vers Gérace, protégés par un vaisseau français.

QUARTIER-GÉNÉRAL DE ROVERBELLA, 16 juillet, onze heures du soir. — L'armée piémontaise bloque Mantoue du côté de Curtatone. Les opérations du blocus se poursuivent avec ardeur.

Paris, le 19 juillet 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE GENÈVE.)

Nous devons le dire avec une profonde douleur, nous avons assisté hier à une de ces séances auxquelles le gouvernement de juillet nous avait habitués lorsque, parvenu au degré de la corruption, il se servait de quelques députés pour empêcher les orateurs de l'opposition de se faire entendre sur des questions qui cachaient un intérêt de cabinet. Hier donc nous étions en pleine réaction, en pleine révolution, et parmi ceux qui avaient organisé cette émeute parlementaire, se trouvaient des hommes qui se plaignaient naguère ouvertement des entraves apportées par les pritchardistes et les satisfaits à la liberté de la tribune. Ces soi-disant patriotes monarchiques ont systématiquement troublé l'ordre dans le sein de l'Assemblée Nationale et compromis gravement sa dignité sur une question élémentaire, sur une question que les principes de la glorieuse révolution de Février devaient rendre facile à résoudre, la gratuité de l'enseignement supérieur dans les écoles spéciales Polytechnique et de Saint-Cyr; sous prétexte d'embarras financiers, ils ont contesté bruyamment, violemment même, l'admission du principe de la gratuité.

Le général Lamoricière avait fait concessions sur concessions, mais le parti était pris, il s'agissait de détruire les impérissables principes d'égalité et de fraternité, et rien ne coûtait à ces hommes de la monarchie pour revenir au bon temps des privilèges de naissance, de fortune, de favoritisme. On eût dit que tous, favorisés de la fortune, ils tenaient à perpétuer les rivalités des sous-officiers de l'armée vis-à-vis des officiers des écoles et à conserver dans leurs familles, au détriment des capacités véritables qui se rencontrent dans les rangs du peuple, les éminentes fonctions réservées aux jeunes gens de mérite sortant de l'école Polytechnique. L'égalité pour tous au premier et au dernier degré de l'instruction, c'est ce que la République ne peut manquer de réaliser sans faillir à son origine. La majorité de l'Assemblée l'a bien compris, et, en dépit de toutes les tactiques réactionnaires, d'une systématique résistance, elle a proclamé le principe de gratuité, subordonné son application à des jours financiers plus prospères et réservé à l'Assemblée l'appréciation directe de la tourbe d'amendements qui tendaient à étouffer le projet et ses généreuses dispositions. Plus que jamais la réaction lève la tête et donne à la France et à l'Europe un déplorable spectacle parlementaire.

— *Le Moniteur* de ce matin ne confirme pas les bruits qui couraient hier sur la nomination de M. Trouvé-Chauvol à la préfecture de la Seine, et sur celle de M. Ducoux à la préfecture de police. Ces bruits néanmoins sont loin d'être sans fondement. Ils ont donné quelque consistance à la candidature de M. Armand Marrast pour la présidence de l'Assemblée.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 18 juillet.

LE CIT. PRÉSIDENT: Je mets aux voix l'amendement du citoyen Ch. Dupin.

A gauche: La proposition du citoyen ministre de la guerre!

LE CIT. PRÉSIDENT: Je la mets aux voix.

A droite: Alors vous étouffez les amendements!

des femmes, Fiorella, a jugé un homme digne de son amour, et cet homme est un lâche! Non, non, cela ne se peut.

Fiorella se releva tout-à-coup et regardant fixement l'artiste :

— Vous avez raison, lui dit-elle d'un ton déterminé, c'est une nécessité affreuse, mais inévitable, il faut la subir.

Puis tirant du fourreau le poignard à coquille qu'il avait à sa ceinture :

— C'est un poignard de combat, n'est-ce pas?

— C'est celui dont je me servirai demain.

— Vous en avez sans doute un plus léger et plus élégant?

— Pourquoi cette question, Fiorella?

— Si j'ai le courage de me résigner à ce que vous jouiez votre vie contre un homme aussi redoutable que cet Alvarès, vous comprenez, Francesco, que je n'aurai jamais celui de vous survivre une seconde. J'assisterai demain à votre duel, et si vous succombez, il y aura du même coup deux cadavres sur la place de Piedrigota; voilà pourquoi je vous demande un poignard.

Après un moment d'hésitation, Grimaldi rentra dans son atelier et en revint aussitôt avec un petit poignard à manche d'acier finement ciselé.

— Tenez, Fiorella, dit-il, en lui offrant, et maintenant que j'ai à défendre votre vie avec la mienne, je me sens invincible.

— L'heure du duel, demanda Fiorella?

— Sept heures.

— Adieu, mon Francesco.

— A demain, Fiorella.

Quand elle fut partie, Grimaldi appela Paolo.

— Paolo, lui dit-il, connais-tu la personne qui sort d'ici?

— Depuis long-temps, Signor.

— Comment cela? elle arrive de France.

— J'en arrive avec elle.

— Que me dites-vous là, Paolo?

— Si l'un vous en souvient, Signor, je vous ai dit hier que je venais de quitter pour vous un maître au service duquel j'étais entré immédiatement après votre départ de Venise.

— Il m'en souvient.

— Eh bien, ce maître, c'est la signora Fiorella Tibaldi, qui dès qu'elle vous sut parti, me fit proposer d'entrer dans sa maison.

— Chère Fiorella?

— C'est elle qui, vous ayant entendu déclarer à la Chiaia que vous preniez Gianina sous votre protection et prévoyant les conséquences de cette action, m'ordonna de rentrer à votre service afin de la tenir au courant de tout ce qui se passerait, ce que j'ai fait scrupuleusement.

— Tu as bien fait, Paolo, tu es un digne serviteur.

Puis il ajouta :

— Procure-toi une barque, je veux passer cette nuit sur la mer.

Le lendemain soir, dès six heures, la place sur laquelle s'élève l'église Santa-Maria-Piedigrotta était envahie par le peuple. Le monde élégant s'était emparé des fenêtres, qui étincelaient de frais visages tout parés de fleurs et de rubans. Les conversations roulaient de toutes parts sur les deux champions et sur l'issue probable du combat, et de toutes parts on

entendait exprimer à la fois et le désir de voir triompher le Bolognese et la crainte d'assister au résultat contraire. Quelques groupes seulement, composés de la plus basse populace, se déclaraient en faveur de l'Espagnol, qui les avait séduits par sa force physique et ses airs de fier-à-bras. Parmi cette tourbe se cachait Lorenzo de Gonzagnes, entouré de cinq à six individus à la mine grossière et farouche, et à deux pas de Lorenzo, on distinguait la haute taille et la tête énergique de la Forlina.

Tous les regards étaient tournés vers un seul point, et l'objet qui occupait l'attention générale était en effet de nature à piquer la curiosité. Une draperie noire, ornée de larmes d'argent, était tendue devant le portail comme pour un trépassé; au centre même du portail s'élevait une bière vide devant laquelle des pistolets étaient amoncelés en tas, et, à quelque pas de la bière, trois femmes voilées priaient à genoux. Chacun donnait son avis et se perdait en conjectures sur la cause de cet étrange appareil, et, selon toute probabilité, personne n'en comprenait le véritable sens.

Voyant que l'attention s'était portée de ce côté, Lorenzo se tourna vers l'un des cinq bandits groupés autour de lui, et lui montrant du doigt une femme d'une beauté admirable, en dépit de la pâleur mortelle qui couvrait ses traits.

— Vois-tu, lui dit-il, à cette fenêtre qu'elle occupe seule, cette belle créature dont le visage est si pâle, dont l'œil noir est si fixe et si ardent.

— Je la vois, signor comte.

— Eh bien! mon ami Pietro, c'est elle.

— La princesse Tibaldi?

— La princesse Fiorella Tibaldi.

— Vous êtes heureux, signor comte, soupira le bandit en jetant un regard de feu sur Fiorella.

— Du moins je ne tarderai pas à l'être, et je le serai doublement si le Bolognese peut survivre au coup d'épée qui va recevoir du capitaine Alvarès, car la volupté de la vengeance vaut bien celle de l'amour.

— Ah! cette belle princesse est la maîtresse de Grimaldi?

— Ils s'aiment d'un amour dont il n'y a pas d'exemple depuis Pyrame et Thisbé. Nous tâcherons, mon brave Pietro, que la ressemblance soit poussée jusqu'au bout, du moins quant à Pyrame.

— Et nous y réussirons sans doute, signor comte.

Les regards tournés vers le portail de l'église, dont elle semblait exclusivement occupée, la Forlina avait écouté cette conversation, et pas un mot n'en était perdu pour elle.

L'heure arrivait bien lentement au gré de la foule; enfin les sept coups si long-temps attendus sonnèrent à l'horloge de l'église.

La foule s'ouvrit presque au même instant sur deux points opposés, et l'on vit paraître d'un côté le capitaine Alvarès, couvert d'oripeaux comme un baladin, et de l'autre Francesco Grimaldi, vêtu avec un goût et une simplicité extrêmes. Il y avait dans l'Espagnol telle exubérance de force physique, ses traits respiraient en même temps une foi si profonde dans sa supériorité et un dédain si superbe pour son adversaire, que chacun se prit à désespérer du Bolognese, dont l'intrépidité sérieuse et réfléchie laissait penser qu'il doutait de lui-même.

Le capitaine parut tout stupéfait à l'aspect du portail tendu de noir et des

trois femmes agenouillées près de la bière vide.

Le Bolognese s'aperçut de son étonnement, et, s'approchant de lui :

— Signor Alvarès, lui dit-il d'un ton ferme et de manière à être entendu de tous, c'est pour vous que cette église est tendue de noir, cette bière vide et béante, c'est vous qu'elle attend; voilà votre lot si vous êtes vaincu. Si, au contraire, le sort vous favorise, voilà quinze cents piastres pour vous dédommager de la fatigue et des trances que vous allez éprouver.

— Eh bien, Signor, s'écria l'Espagnol d'un ton ironique, je ne saurais trop admirer votre précaution, car je vous jure que la bière et les pistolets trouveront également leur emploi. Les pistolets ont toujours été de mon goût, je les prends; quant à la bière, je me charge de vous prouver tout-à-fleur que vous avez eu tort de ne pas la faire façonner à votre taille. Mais vous n'avez tout expliqué, excepté le rôle que jouent ici ces trois aimables personnes.

— Si la bière est pour vous, les quinze cents pistoles sont pour ces trois femmes.

— Alors ce n'est pas pour moi qu'elles prient à coup sûr.

— Qui sait? Soulevez leurs voiles, peut-être vous doivent-elles quelque grand service.

— Voyons, dit le capitaine.

Toutes les têtes s'avancèrent pour voir le visage de ces trois femmes qui, depuis une heure, exerçaient toutes les imaginations.

Arrivé près d'elles, don Inigo prit le voile de la première et le releva sans hésiter. Mais, à son aspect, il tressaillit et recula involontairement; au même instant, un murmure se fit entendre dans la foule. L'Espagnol se remit tranquillement de son émotion, cependant ce fut d'une main moins hardie qu'il souleva les deux autres voiles. Alors on vit à découvert trois visages pâles, noyés de larmes et écreusés par la douleur. Quand Alvarès se retourna vers la foule, son front était assombri et ses traits légèrement altérés.

— Eh bien! capitaine Alvarès, lui dit le peintre, vous vous vantez comme d'une action glorieuse d'avoir tué les trois plus habiles maîtres d'armes de Naples, je produis aux yeux des Napolitains la preuve de votre triple victoire, les trois femmes que vous avez faites veuves, et vous ne me remerciez pas de cette attention!

Alvarès lui jeta un regard sinistre, et, tirant du fourreau son épée et son poignard;

— Au contraire, lui dit-il, je prétends vous prouver ma reconnaissance à l'instant même.

Le Bolognese l'imita, et tous deux s'avancèrent à la fois l'un sur l'autre.

Au choc des épées, Fiorella tressaillit et chancela comme si l'une des deux lames lui eût pénétré jusqu'au cœur, puis elle se mit à suivre le combat d'un œil brûlant de terreur.

— Forlina, dit tout-à-coup Lorenzo à la sorcière, si ta prédiction s'accomplit, je te donne vingt piastres.

— J'ai dit hier à l'Espagnol qu'avant vingt-quatre heures sa main serait teinte de sang, répondit la Forlina, dans dix minutes ma prédiction va s'accomplir.

GRÉBOUT.

(La suite à un prochain numéro.)

L'Assemblée décide que la priorité sera accordée à la proposition du citoyen Lamoricière, ministre de la guerre.

LE CIT. LESPINASSE monte à la tribune; un effroyable bruit de coups de bois se fait entendre. L'honorable membre s'accroche sur la tribune pour montrer qu'il ne cédera pas. Toutes les fois qu'il ouvre la bouche, le cri de: « Aux voix! » se fait entendre. Il engage une discussion avec le président.

A l'extrême gauche: A l'ordre! à l'ordre!
Une voix: Citoyen président, interposez votre autorité.

LE CIT. LESPINASSE: Je parlerai... (Aux voix! aux voix!)
Le citoyen Lespinasse s'appuie contre le fauteuil du président, les bras croisés.

Le citoyen Lespinasse parle en gesticulant; mais, au milieu du bruit, nous n'entendons rien. Il finit par quitter la tribune.

LE CIT. PERRÉE: Le président ne fait pas son devoir; il devait maintenir la parole à l'orateur, si l'orateur était dans son droit, ou imposer silence à cette partie de l'Assemblée (montrant l'extrême gauche), si elle faisait violence à un orateur. (Le tumulte est à son comble.)

LE CIT. LESPINASSE monte rapidement à la tribune et attend que le tumulte s'apaise. C'est mon droit, je resterai. (Violent tumulte.)

Le citoyen Lespinasse reste impassible, les bras croisés.

LE CIT. PRÉSIDENT, dominant le tumulte: Il n'est pas de force humaine qui puisse lutter contre un pareil tumulte. Le citoyen Lespinasse avait le droit de demander l'appel au règlement. Sa présence à la tribune a fait croire qu'il prenait la parole sur le fond de la question. Sa réclamation était fondée, puisque le règlement est le principe de vos délibérations. Par conséquent, il devait avoir la parole. Il lui a plu de descendre de la tribune. (Longue hilarité.)

LE CIT. THIERS: Parce que vous n'avez pas su maintenir l'ordre. (Rumeurs.)

LE CIT. PRÉSIDENT: Le citoyen Lespinasse a la parole. Il s'établit un demi-silence.

LE CIT. LESPINASSE: J'ai été cause involontairement d'un effroyable tumulte. (Bruit.) Si je suis descendu de la tribune, quoique j'eusse le droit d'y rester, c'était pour faire cesser le tumulte et par respect pour cette Assemblée. Je reprends un droit que je n'ai jamais perdu. (Rumeurs.)

LE CIT. LESPINASSE: Un ministre se cachant sous sa qualité de représentant, et le représentant sous celle de ministre... (Violente interruption.)

Voix nombreuses: A l'ordre! à l'ordre!

LE CIT. PERRÉE: Citoyen président, rappelez donc l'orateur à l'ordre.

Le citoyen président fait un geste négatif. (Violentes rumeurs.)

LE CIT. LESPINASSE: Je disais, tu plutôt je voulais dire, qu'un moyen de vos amendements qui viennent détruire toute l'économie de la loi, évidemment vous enlèvez à tous les membres tous les droits acquis. (Agitation.) La question a été mal posée par le président, en demandant que l'Assemblée votât sur la priorité de la proposition du citoyen Lamoricière.

LE CIT. J. L'ASTEVRIE: Mais présidez donc, citoyen président.

LE CIT. L. FAUCHER: Il y a des membres qui en provoquent d'autres de leurs bancs.

LE CIT. PRÉSIDENT à l'interrupteur: C'est vous qu'il faut rappeler à l'ordre. (Applaudissement à l'extrême gauche.)

LE CIT. LESPINASSE: La question a été mal posée. En adoptant ce principe... (Interruption.)

LE CIT. LUNEAU: C'est donc un parti pris d'interrompre! (Rumeurs prolongées.)

LE CIT. LESPINASSE: Oh! c'est voté... Je le sais... et c'est pour que l'Assemblée ne commette plus une pareille faute. (Cris: A l'ordre!)

LE CIT. TASCHEREAU au président: Vous présidez bien!

Les citoyens Thiers et Faucher interpellent le président. Il nous est impossible de rien saisir au milieu du vacarme de l'Assemblée.

LE CIT. LESPINASSE avec ironie: Je remercie le président de sa stricte impartialité. (Tumulte.) Il est prouvé que la tribune n'est pas libre. La parole en masse! La preuve, c'est que vous en abusez. (Cris confus.)

Plusieurs voix: Mais maintenez donc la parole à l'orateur!

LE CIT. VESIN: Je demande le renvoi au comité.

A l'extrême gauche: C'est l'ajournement indirect.

Une voix: Citoyen président, faites respecter la volonté de l'Assemblée.

LE CIT. PRÉSIDENT: Ecoutez l'orateur.

LE CIT. LUNEAU: Il n'y a pas de président; allons-nous en.

Tous les membres de la droite et de la gauche quittent leurs places. (Sensation.)

Le citoyen président Portalis se couvre.

La séance est suspendue pendant quelques minutes. Des conversations bruyantes et animées sont engagées dans l'hémicycle. Les citoyens Luneau, Deslongrais et plusieurs autres membres du centre gauche paraissent faire des observations au général Lamoricière. Le citoyen Lespinasse se joint bientôt à eux. Les représentants de l'extrême gauche ne quittent pas leurs places, et errent de temps en temps: Aux voix! aux voix!

Le citoyen président se découvre et agit sa sonnette.

Les membres du centre droit et du centre gauche ne regagnent que lentement leurs places. Le silence se rétablit très difficilement.

Une voix: Levez la séance!

LE CIT. PRÉSIDENT: Un article du règlement m'autorisait à lever la séance penant une heure, si le trouble avait continué; mais l'Assemblée paraissant calme, je n'userai pas de ce droit. La parole est au citoyen Vesin.

LE CIT. VESIN: Je demande le renvoi aux comités...

A l'extrême gauche: La question préalable.

LE CIT. PRÉSIDENT: Mais il faut entendre l'orateur... On ne pourrait adopter la question préalable que s'il disait quelque chose de contraire soit à la charte... soit... (Explosion de rires.)

LE CIT. PRÉSIDENT est obligé de s'asseoir.

LE CIT. VESIN: C'est dans l'intérêt de la loi que je demande le renvoi au comité. Les amendements ont été improvisés et nous ne pouvons les voter au milieu d'une pareille émotion. (Si! si!)

LE CIT. BRUNET: Mais l'Assemblée a refusé tout ajournement! La question est tranchée. Il n'y a plus qu'à mettre aux voix l'amendement du général Lamoricière.

Plusieurs voix: Le renvoi au comité!

L'Assemblée consultée ne renvoie pas l'amendement du citoyen Lamoricière au comité.

LE CIT. CLÉM. THOMAS: Voilà trois fois que l'Assemblée se prononce.

LE CIT. PRÉSIDENT: Maintenant j'ai à mettre aux voix l'art. 1er avec l'amendement de date introduit par le citoyen Lamoricière... Mais plusieurs membres ont demandé le scrutin de division et l'insertion au *Moniteur*.

Plusieurs membres: Oui... oui... le scrutin de division!

LE CIT. PRÉSIDENT: Citoyens, vous n'êtes pas vingt... (Si! si!)

Plusieurs membres se lèvent.

LE CIT. FLOCON: Vous êtes dans votre droit; mais on peut demander ainsi le scrutin sur chaque article. On a envoyé vingt noms au citoyen président. Ceux qui insistent sont-ils bien ceux qui ont déposé la liste? (Bruit.)

LE CIT. LUNEAU remet au président une nouvelle liste de vingt noms.

LE CIT. PRÉSIDENT: On propose le renvoi à demain. (A droite: Ouil ouil! — A l'extrême gauche: Non! non! En place.)

Beaucoup de députés du centre droit et du centre gauche quittent leurs places.

A l'extrême gauche: En place! en place!

LE CIT. LAMORICIERE: Citoyens représentants, l'Assemblée a déjà manifesté deux fois son opinion sur la question (Une voix: Trois fois.), et c'est une singulière tactique...

LE CIT. LUNEAU: Je demande la parole.

LE CIT. LAMORICIERE: De demander encore le vote par division... Une voix: C'est un droit.

LE CIT. LAMORICIERE: Certainement; mais le règlement demande des noms inscrits sur des bulletins. On a fait passer des listes au citoyen président. Je demande que les honorables membres qui demandent le scrutin, veuillent bien inscrire leurs noms sur des bulletins.

Plusieurs membres de la droite montent à la tribune et vont demander des bulletins au citoyen président. Ils y inscrivent leurs noms.

A l'extrême gauche: Les urnes! les urnes! votons!

LE CIT. BÉRAUD monte à la tribune, mais il ne peut s'y faire entendre. Beaucoup de membres continuent à demander les urnes.

LE CIT. BÉRAUD: Je demande à parler. (Non! non!)

LE CIT. LABROUSSE: Les urnes!

LE CIT. BÉRAUD: Vous n'avez pas le droit de m'empêcher de parler. (Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT agile et vaif se sonnette au milieu du tumulte.

LE CIT. BÉRAUD: D'après le règlement pour le scrutin de division, chaque représentant doit avoir un bulletin sur lequel son nom soit imprimé. (Bruit.) Or, il n'y a pas de bulletins! (Explosion de cris.)

A l'extrême gauche: Alors, le scrutin secret!

LE CIT. BÉRAUD: L'ajournement à demain! (Non! non!)

LE CIT. PÉAN, secrétaire, monte à la tribune, mais le bruit étouffe sa voix. Il quitte la tribune.

Le citoyen président est obligé de se couvrir de nouveau. Quelques voix: A demain! à demain!

Au bout de dix minutes, le citoyen président se découvre et la séance reprend.

LE CIT. FLOCON se montre un instant à la tribune, puis en descend sans avoir parlé.

A droite: A demain!

A l'extrême gauche: Les urnes!

LE CIT. PRÉSIDENT: On a demandé le scrutin secret; on va procéder au scrutin secret. (Ouil ouil! — Non! non! — A demain! à demain!)

On procède au scrutin sur l'amendement du citoyen Lamoricière. En voici le résultat:

Nombre des votants. 544
Majorité absolue. 276

Pour l'amendement. 406
Contre l'amendement. 128

En conséquence, l'amendement est adopté.
La séance est levée à sept heures.

Séance du 18 juillet.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN PORTALIS.

ORDRE DU JOUR.

Scrutin pour la nomination d'un président, en remplacement du citoyen Marie, nommé ministre de la justice.

Discussion des projets suivants:

Projet de décret relatif aux élèves des écoles Polytechnique et Militaire (suite de la discussion);

Projet de décret relatif à des comités d'approvisionnement pour les classes pauvres;

Projet de décret pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1843;

Projet de décret tendant à garantir aux ouvriers le salaire de leur travail;

Projet de décret relatif aux comptoirs d'escompte.

A deux heures et quart, le citoyen président monte au fauteuil et invite le citoyen Landrin, l'un des secrétaires de l'Assemblée, à donner lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

Pendant cette lecture, un grand nombre de représentants stationnent au bas de la tribune et semblent suivre avec intérêt les détails consignés dans le document officiel.

LE CIT. E. PÉAN demande la parole sur le procès-verbal: Citoyens représentants, l'article 41 de votre règlement...

LE CIT. PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée que le citoyen Maclain demande un congé de dix jours sans le motiver. Il consulte l'Assemblée pour savoir s'il lui convient de l'accorder. (Non! non!)

LE CIT. PRÉSIDENT: C'est pour cause de santé, me dit-on, y a-t-il opposition?

Voix nombreuses: Non! non!

LE CIT. PRÉSIDENT: Le congé est accordé.

LE CIT. E. PÉAN: Citoyens représentants, l'article 41 de votre règlement a donné lieu hier, de la part d'un de nos collègues membre du bureau, le citoyen Bérard, à une interprétation tellement exorbitante et que je trouve tellement judaïque (hilarité bruyante et longue agitation), que je crois devoir, dans l'intérêt de nos délibérations et pour qu'une équivoque semblable ne puisse avoir lieu à l'avenir, proposer par voie d'addition à notre règlement un article nouveau que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Voix nombreuses: Déposez! déposez! Cela suffit. C'est une proposition comme une autre.

LE CIT. E. PÉAN continue à parler au milieu du bruit et finit par lire le texte de sa proposition relative à l'art. 41. Ce n'est point une proposition nouvelle, dit-il, c'est une interprétation. Le bruit nous empêche d'entendre en quoi elle consiste.

LE CIT. BÉRAUD, en réponse au reproche d'interprétation judaïque que vient de lui adresser le citoyen Péan, répond que tout ce qu'il a voulu, c'est empêcher qu'il se glissât dans le dépouillement du scrutin des erreurs de noms. Ainsi, il y a quelques jours, si je n'y avais pas fait attention, M. E. Péan me passait quelques bulletins contre, tandis qu'ils étaient pour.

L'incident n'a pas de suite, et le procès-verbal est adopté.

Sur la proposition du rapporteur du 14^e bureau, le cit. H. Lucas est admis comme représentant des Pyrénées-Orientales.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que l'Assemblée va procéder par voie de scrutin à la nomination d'un président, en remplacement du cit. Marie, nommé ministre de la justice.

Cette opération commence à trois heures moins un quart. Elle est terminée à quatre heures moins dix minutes.

En voici le résultat:

Nombre de votants. 781
Majorité absolue. 591

Les représentants qui ont obtenu le plus de voix sont:

Armand Marrast. 586
Lacrosse. 541
Bac. 57

Plusieurs voix perdues.

En conséquence, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il va être procédé à un nouveau tour de scrutin.

Au moment du départ du courrier le résultat du second tour de scrutin n'est pas connu.

Quelques explications ont été échangées dans le sein du comité des affaires étrangères au sujet de la publicité donnée par M. de Lamartine au discours qu'il a prononcé dans ce comité. La grande majorité des membres a déclaré que, si les orateurs qui ont combattu M. de Lamartine devaient aussi publier leurs discours, les délibérations du comité se trouveraient habituellement livrées à la connaissance de l'étranger, ce qui entraînerait de graves inconvénients. Le comité exige donc le secret le plus absolu sur ses délibérations. M. de Lamartine a déclaré être tout prêt à se soumettre aux intentions du comité, en sorte que M. Mauguin s'est contenté de protester contre une publicité irrégulière et dangereuse.

A ce sujet, la lettre suivante a été adressée au *Journal des Débats*, qui avait reproduit le discours de M. de Lamartine:

Monsieur,

Vous avez publié dans votre journal un discours prononcé par M. de Lamartine devant le comité des affaires étrangères sur la politique extérieure. La publicité donnée à ce discours est le résultat d'une erreur que l'orateur lui-même s'est empressé de reconnaître.

Dès son entrée en fonctions, le comité avait décidé que ses délibérations demeureraient secrètes. Empêché par d'autres devoirs politiques de prendre part à nos premiers travaux, M. de Lamartine ignorait cette convention, et se croyait en droit de reproduire par la presse les paroles qu'il avait prononcées dans une de nos séances.

Quelques uns des membres auxquels l'orateur avait répondu ont eu d'abord la pensée de recourir à la même voie pour rectifier ou compléter l'expression des opinions qui leur étaient attribuées; mais le comité ne leur a point accordé l'autorisation de poursuivre cette polémique hors de son sein.

C'est par son ordre que j'ai l'honneur de vous adresser ces observations, et je vous prie de vouloir bien les insérer dans votre prochain numéro.

Agrez, etc.

E. BROUIN DE LEUYS,

Membre de l'Assemblée Nationale et président du comité des affaires étrangères.

D'un autre côté, M. Mauguin a adressé la lettre suivante au même journal:

Monsieur,

Les délibérations du comité des affaires étrangères étant secrètes, il ne m'est pas permis de publier ma réponse au discours de M. de Lamartine. Il m'est seulement permis de dire que ce discours a mal posé la question qui s'agit au comité, et que sur plusieurs points il me prête des opinions qui ne sont pas les miennes.

Je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal. Veuillez, monsieur, agréer, etc.

MAUGUIN.

Pièces officielles.

Par un arrêté du président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes le 13 de ce mois, M. Sibour, évêque de Digne, a été appelé à l'archevêché de Paris.

— Par arrêté du 10 juillet, le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, a, sur la proposition du ministre de l'intérieur, nommé le citoyen Ayraud-Degeorges préfet du département du Var.

— Par arrêté du 18 juillet, le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, a, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, nommé membres du comité consultatif du contentieux au département des affaires étrangères:

- M. de Gabric, ancien ambassadeur;
- Marcel, conseiller d'état;
- P.-F. Dupont, représentant du peuple;
- De Billing, ancien ministre plénipotentiaire;
- Brenier, directeur de la comptabilité et du contentieux au département des affaires étrangères.

Toulon, 16 juillet. — La frégate à vapeur *Orengo*, partie d'Alger le 12, est arrivée le 14 sur rade. Elle a apporté la correspondance d'Afrique et de nombreux passagers.

Ce steamer a mis à terre un fort bataillon du 33^e régiment d'infanterie de ligne, qui a été cantonné à la Seyne, petite ville située aux environs de Toulon.

Le bâtiment à vapeur-hôpital *Mélèze*, expédié avant-hier soir à Marseille, avec 1,500 fusils, des munitions de guerre et des projectiles, est rentré aujourd'hui.

Le bâtiment à vapeur de commerce *Sully* est venu embarquer dans notre port des fusils pour l'Italie.

On assure que M. le contre-amiral Bruat est nommé préfet maritime, en remplacement de M. le vice-amiral Parseval; il est, dit-on, incessamment attendu dans notre ville.

Chronique.

Le 19 du courant, à une heure après midi, un fusilier du 66^e de ligne s'est noyé en se baignant dans la Saône, près le pont de Serin. Retiré de l'eau aussitôt par les soins de MM. les employés de l'octroi de Lyon de service à la barrière de Vaise, ce malheureux a été transporté immédiatement à l'école vétérinaire, où, malgré les secours les plus énergiques, il a été impossible de le rappeler à la vie.

— Hier, on a retiré de l'eau, près du pont du Change, un cadavre qui y séjournait depuis près de huit jours. On en a retiré un également au bois de la Tête-d'Or.

— Plusieurs membres du conseil municipal avaient écrit à M. le cardinal-archevêque de Lyon, et l'avaient prié d'encourager le projet d'une commande d'orfivres pour toutes les paroisses du diocèse. Voici la réponse que M. de Bonald a adressée à l'un de MM. les adjoints:

Verrières (en visite pastorale), 17 juillet 1848.

Monsieur,

Je viens de recevoir, dans le cours de ma visite pastorale, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de concert avec plusieurs honorables fabricants et chefs d'ateliers. Elle est l'expression d'une pensée que j'avais aussi je m'empresse d'adresser au clergé du diocèse de Lyon une circulaire pour engager MM. les curés à faire faire dans notre ville une orfivresse bleue, avec l'inscription mentionnée dans votre lettre. Je forme le vœu sincère que mes paroles soient entendues au-delà de mon diocèse, et qu'elles puissent communiquer à toutes les paroisses de la République une idée aussi pieuse qu'utile à notre industrie.

Veillez communiquer ma lettre aux signataires de l'adresse qui m'a été envoyée, et agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CARDINAL DE BONALD,
archevêque de Lyon.

On nous prie d'insérer la lettre suivante qui a été adressée à un membre de l'administration municipale par M. Legault, ex-directeur des théâtres.

Monsieur,

J'apprends à l'instant de M. Borsat, qui a eu l'avantage de vous rencontrer à la mairie, que vous m'avez désigné à lui comme auteur d'une lettre adressée à M. Sénart, ministre de l'intérieur, et signée par les artistes des deux théâtres. Sans avoir à m'expliquer sur le contenu de cette lettre, je vous déclare ici, Monsieur, que le projet de cette pétition a été conçu et qu'elle a été rédigée à mon insu, moi absent; elle a été signée par tout le personnel, excepté par moi. Malgré l'espèce de compte que je dois à mes créanciers, de mes démarches auprès de l'autorité, j'ai toujours compris que beaucoup de réserve et de discrétion m'étaient imposées par la bienveillance même des conseillers avec lesquels j'étais en rapport, et lorsqu'on a mis des noms propres, ou tout au moins des opinions ou des votes des uns ou des autres, j'ai toujours déclaré que ceux mêmes qui, dans la question, m'avaient fait le plus de mal, avaient agi sans aucune intention malveillante.

Je fais cette déclaration sans intention de désarmer aucune haine, ni de mériter aucune faveur; il n'y a de force véritable à mes yeux que dans ce qui est juste et droit. Je vous ai écrit, Monsieur, parce qu'il y avait une accusation fautive à combattre et la vérité à rétablir.

Recevez, etc.

17 juillet 1848.

Condition des soies du 20 juillet. — Ouvrées, 33 ballots. Grèges, 4 ballots. Dernier numéro, 996.

Nouvelles diverses.

On écrit de Strasbourg, le 17 juillet, cinq heures du soir:

« Une alerte a eu lieu cette après-midi; elle était provoquée par deux à trois cents ouvriers des ateliers communaux et de la nouvelle manufacture de tabacs qui se sont portés sur l'Hôtel-de-Ville. Le rappel a été battu. La garde nationale est accourue nombreuse et bien décidée à maintenir l'ordre. Quelques meneurs ont été arrêtés, et, au moment où nous écrivons, la tranquillité règne dans toute la ville.

« Un chantier communal a été dissous. »

— On lit dans les *Guêpes*, à propos du projet sur le cautionnement des journaux:

« Pourquoi, si l'on maintient, — et on maintiendra le cautionnement, — l'Assemblée Nationale ne s'occuperait-elle pas d'un certain nombre de lois analogues? »

« Ainsi:

« 1^o Tout citoyen, en sortant de chez lui le matin, déposera un cautionnement destiné à assurer le paiement des vitres qu'il pourrait casser pendant ses courses;

« 2^o Tout citoyen entrant dans un restaurant déposera un cau-

tonnement pour assurer le paiement des couverts qu'il pourrait y voler, etc. »

BULLETIN FINANCIER DU 19 JUILLET.

Nous avons encore eu une continuité de baisse sans motif plausible; en vain on parle des nouvelles inscriptions de rente pouvant provenir, soit de la conversion des bons du Trésor, soit de la caisse d'épargne. Il est bien qu'on sache que déjà il y a des conversions demandées et enregistrées, mais qu'il n'y a pas encore d'inscriptions de délivrées, parce qu'il faut le temps matériel nécessaire pour ce travail; en conséquence, ceux qui annoncent que déjà on vend de nouvelles rentes, sont dans l'erreur la plus complète. C'est ainsi qu'on exploite à l'avance la crédulité des habitués de la Bourse, et il arrivera que, quand les inscriptions seront réellement en circulation, les cours peuvent être remonteront, parce que dans ce marché des effets publics tout est paradoxal.

La rente 5 0/0 a ouvert à 46 25; elle a fléchi à 46, et elle ferme à 46 75.

La rente 5 0/0, a ouvert à 75, plus bas cours; elle est montée à 76 et elle ferme à 75 75.

Les bons du Trésor, 48, 49 et 17 0/0 de perte.

Les actions de la Banque de France ont débuté à 1.600; elles sont venues à 1.620, et elles ont fermé au prix d'ouverture, 1.600.

Les actions du chemin de fer un peu en baisse. L'Orléans, ouvert à 675, ferme à 670; le Rouen a flotté de 470 à 472 50, le Nord, de 560 à 565 75, dernier cours; le Lyon, comme les jours précédents, a donné lieu à beaucoup d'affaires; après avoir débuté à 525, il est monté à 532 50, plus haut cours. On disait que cette compagnie était tombée d'accord avec le pouvoir exécutif pour être rachetée moyennant 7 fr. 60 de rente 5 0/0 par action.

On a traité des obligations belges de 1840 à 76 1/2, et des obligations de 1842 à 76 12 et 76 1/4.

Actions du zinc de la Vieille-Montagne, 2,500.

Les négociations pour le rachat du chemin de fer de Lyon avaient été définitivement rompues la semaine dernière. Elles ont été renouées depuis; mais il y a peu de chances de les voir aboutir à un résultat, quelque pressantes que soient les nécessités de la compagnie concessionnaire.

Le comité des travaux publics avait accordé 8 f. 50 c. de rente par action. Le ministère des finances ne croit pas pouvoir en ce moment offrir plus de 7 f. 50 c. Dans cette situation, la compagnie n'est pas autorisée à traiter, et, comme nous l'avons dit déjà, tout espoir d'arrangement est à peu près perdu, quoiqu'on en ait dit à la Bourse et après midi.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Vienne, 14 juillet. — 5 0/0, 74 5/4.

Leipzig, 14 juillet. — Banque, 150.

Hambourg, 13 juillet. — Ard, 5 0/0, 8 1/2 pap.; 5 0/0 esp., 17 1/2 pap.

Bruxelles, 18 juillet. — 5 0/0 (1840), 77 1/2; (1842), 77 1/4; 4 1/2, 70; 5 0/0, 51 1/2; banque belge, 64 1/2; nouv. émis., 95.

Espagne. — 5 0/0, 21 5/4; passif 5 1/8; portugais, 5 0/0, 46; 4 0/0, 18 5/8; brésiliens (petits), 75; mexicains, 17 3/8; Grenade, 42 5/8; hollandais, 4 0/0, 71 1/2, 1/4 à 71 2 1/2; russes, 400.

Londres, 18 juillet. — Cité, deux heures. — Les consolidés ont monté; ils sont à 88 5/4 7/8; bons de l'Échiquier, 48 à 52; banque, 108.

Le public, laissant de côté la politique, ne voit maintenant que l'état des récoltes et l'abondance de l'argent; c'est ce qui donne de l'animation aux opérations financières.

Cité, trois heures. — Consolidés pour compte, 88 7/8 à 89.

Madrid, 14 juillet. — 5 0/0 20 5/8 à 7/16 au comptant, après la bourse, 20 5/8 à 7/16 arg., 20 1/2 pap.; 5 0/0, 11 7/8 pap., après la bourse, 11 5/4 arg. — Changes: Paris, 4 55 pap.; Londres, 45 50 pap.

Nouvelles Étrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 15 juillet. — Pendant que le nouveau gouverneur de l'Empire arrive ici au milieu de la jubilation, la conspiration de la camarilla allemande s'affiche effrontément, les jalousies et les défiances entre les différents états se réveillent. Le ministère Auersbach, à Berlin, s'est prononcé, dans l'Assemblée des états, contre la souveraineté du parlement. Le roi de Hanovre a déclaré qu'il voulait l'union; mais il ne pense pas à se soumettre au pouvoir central impro-

visé. Les autres petits gouvernements ne reconnaissent qu'en apparence le nouvel ordre de choses. La Prusse veut un de ses princes pour général supérieur; si Frédéric-Guillaume veut l'obtenir, cette question peut amener une rupture, car un prince prussien élu ne pourra décliner l'obéissance qu'il doit à un gouverneur de l'empire.

Par suite de l'instinction d'un pouvoir central, les ambassades des différents états seront supprimées, et l'Allemagne n'aura qu'un seul représentant auprès de chaque gouvernement. Il n'y a pas de doute que, de leur côté, les puissances étrangères ne réduisent à un seul les ambassadeurs accrédités auprès des différents gouvernements allemands. Il se rendra alors auprès du pouvoir central.

— La diète germanique devait tomber dans le néant, le jour de l'entrée en fonctions du vicaire-général de l'Allemagne. Aussi l'archiduc Jean s'est-il rendu, après son installation par l'Assemblée Nationale, au palais de la diète dont il a reçu la démission ou plutôt prononcé la dissolution.

Le vicaire-général s'occupe maintenant de la constitution d'un ministère général pour l'Allemagne. On assure que le baron de Camphausen, ancien président du conseil des ministres de Prusse, fera partie de ce ministère.

Un grand nombre de Majestés et d'Altesces royales viennent faire leur cour à l'archiduc. Parmi elles on remarque le roi de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade et de Hesse, les ducs de Nassau et de Saxe-Meiningen. Le roi de Bavière était attendu à Francfort le 15, jour auquel l'archiduc avait fixé son retour à Vienne.

— Le *Moniteur Prussien* annonce, d'après une dépêche télégraphique de Francfort, que M. Camphausen, chef du dernier cabinet de Berlin, a été nommé président du conseil des ministres de l'archiduc Jean, vicaire de l'empire, et qu'il a accepté cette charge.

COLLISION A RATISBONNE. — Le *Journal allemand* de Francfort raconte ainsi cet événement :

« Depuis quelque temps des collisions avaient eu lieu entre les soldats de la garnison et ceux d'un bataillon arrivé de Passau.

Le dimanche 10, les soldats du 8^e régiment avaient eu le dessous dans une querelle d'auberge et avaient été expulsés. On leur avait dit que, si un soldat du 8^e régiment se montrait dans le faubourg de Stadsamhof (où ceux de Passau sont casernés), il serait traité de manière à ne pas se relever. Dans la soirée, plusieurs centaines de soldats du 8^e régiment se rendirent dans le faubourg. Une querelle éclata dans une brasserie. Des bourgeois défendirent les soldats du 8^e régiment; il y eut des blessés, et le tumulte ne cessa que lorsque la retraite fut battue, à huit heures; les soldats s'en retournèrent dans leurs quartiers, et une compagnie entra dans l'Hôtel-de-Ville, où on lui donna des logements. De nouveaux attroupements se formèrent sur la place; le peuple proféra des cris et commença à dépaver en disant : « A la porte les soldats de Passau. »

Après neuf heures on battit la générale. La landwehr et la garde civique étaient en armes. Elles occupaient les rues qui conduisent à l'Hôtel-de-Ville. Un détachement du 8^e régiment fut reçu à coups de pierre; il fit feu. Un garçon cordonnier tomba mort, plusieurs personnes furent blessées. Une balle enleva la tête de la statue de la vierge sur le Kohlmarkt. Un tambour qui battait la charge sans escorte fut attaqué et un homme de la landwehr jeté par terre; l'escorte fit feu. Un maçon reçut une blessure mortelle. Des coups de feu furent tirés dans plusieurs autres rues, mais sans suite fâcheuse. Un major de la landwehr qui avait tenté de se frayer un passage le sabre à la main, fut arraché de son cheval, et ce ne fut qu'avec peine qu'on le retira des mains de la foule irritée. A deux heures du matin seulement, le calme fut rétabli. Il y a eu deux morts et sept blessés. »

BRUCHSAL, 12 juillet. — Les corps francs faits prisonniers, et qui

n'appartiennent pas aux états de Bade, au nombre de cent, ont été livrés à leurs gouvernements respectifs pour être punis. Parmi eux sont cinquante Français pris auprès de Doffenbach.

ETTLINGEN, 13 juillet. — Dimanche prochain, 16, aura lieu une assemblée populaire. Des troupes sont en marche pour s'opposer à toute tentative républicaine.

— Depuis la retraite des Bavaois, les démonstrations républicaines ont recommencé. A Mannheim on a arrêté M. Enegovine, un des chefs de ce parti.

On écrit de Mayence que des troubles ont éclaté à Alzei. A Ober-Engelheim (Nassau), on a brûlé l'acte de constitution. A Wiesbaden, on a tiré au sort la république ou la constitution.

Une lettre de Berlin affirme que déjà l'Angleterre est en relations avec le vicaire de l'Empire pour la négociation des traités de commerce.

Le *Moniteur prussien* annonce un décret qui admet les professeurs israélites dans toutes les chaires d'enseignement.

Des bruits répandus à Berlin annoncent pour le 17 juillet un grand mouvement réactionnaire.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

L'armistice n'est pas encore définitif. Les Allemands exigent l'évacuation de l'île d'Alsens et le maintien du gouvernement provisoire.

PRINCIPAUTÉS DU DANUBE.

Une lettre de Jassy, du 3 juillet, annonce la présence des Russes à une lieue de cette ville.

ANGLETERRE.

Le *Times* prévoit pour la fin de décembre l'invasion du choléra en Angleterre.

Il demande des lois de prudence contre le retour de ce fléau.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Dans ma joie extrême d'avoir recouvert la vue que j'avais presque entièrement perdue, je sens le besoin de le faire connaître à tout le monde, afin de rendre service aux personnes qui se trouvent dans une situation semblable.

Au mois d'octobre passé, ma vue devenait malade, malgré les soins continus qui me furent donnés par les meilleurs oculistes de notre cité; mes yeux se couvrirent d'une peau blanchâtre qui me rendait entièrement aveugle de l'œil gauche, et l'œil droit était tellement atteint, que je pouvais à peine me conduire pendant le jour, et le soir, à la lumière, je ne pouvais rien distinguer devant moi.

Dans cet état critique, je m'adressai à M. Schlesinger, oculiste, quai de la Révolution, 46, anciennement quai du Temple, qui, dans l'espace de trois mois, m'a guéri, au point que cette peau blanchâtre a entièrement disparu, de sorte que je peux maintenant très bien voir des deux yeux, de près et de loin, sans lunettes.

B. DOMENGET fils,

Fabricant de boutons, rue Thomassin, 12, au 2^e.

AVIS IMPORTANT. Les entrepreneurs peintres, plâtres et des villes suburbaines, sont priés d'assister à l'assemblée générale de la société qui aura lieu le 23 juillet, à six heures précises du matin, salle de la faculté des sciences, voûte du Grand-College.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 46, à Lyon.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

A la forme d'une sentence d'adjudication rendue en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du 15 janvier 1848, enregistrée, expédiée et transcrite, le sieur Laurent Carre, cordier, demeurant à la Guillotière, rue de la Croix, par le ministère de M^e Groz, son avoué, a acquis le quatrième lot des immeubles expropriés au préjudice du sieur Jean-Baptiste Cumin, ci-devant négociant, demeurant à la Guillotière, rue de la Croix, n° 26, consistant en maison, cour, hangar et jardin d'un seul tènement, situés à la Guillotière, rue de la Croix, aux prix, clauses et conditions stipulés et rappelés dans ladite sentence.

Pour purger son acquisition des hypothèques légales qui peuvent la grever, Carre a fait déposer au greffe par M^e Groz, son avoué, copie collationnée de sa sentence d'adjudication. Acte de ce dépôt a été dressé par M. le greffier, et extrait en a été affiché dans l'auditoire à ce destiné; puis, par exploit de l'huissier Chatelet du 22 juin dernier, enregistré, il a fait certifier ce dépôt: 1^o à dame Noële Rendu, femme Cumin, sans profession, demeurant à Lyon, quai Peyrollerie, n° 106; 2^o à dame Antoinette Saint-Cyr, veuve en premières noces du sieur Blanchet, femme en secondes noces du sieur Cumin (Jean-Baptiste), demeurant avec lui, rue de la Croix, n° 26, à la Guillotière; 3^o à M. le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon.

Avec sommation aux deux premières d'avoir à former et rendre publiques, dans le délai de la loi, au bureau des hypothèques de Lyon, les inscriptions d'hypothèque légale auxquelles elles pourraient avoir droit sur les immeubles par lui acquis;

Et déclaration à M. le procureur de la République que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions de cette nature sur lesdits immeubles, il ferait publier lesdites rectifications, conformément à la loi, dans l'un des journaux de Lyon.

En conséquence, tous les intéressés sont sommés d'avoir à rendre publics leurs droits d'hypothèque légale sur lesdits immeubles au bureau des hypothèques de Lyon, dans le délai de deux mois, à partir des présentes, à défaut de quoi, lesdits immeubles seront définitivement affranchis de tous droits de cette nature.

Pour extrait: Signé Groz, avoué. (4777)

Même étude.

A la forme d'une sentence d'adjudication transcrite en l'audience des criées du tribunal civil de

Lyon, le 29 mai 1847, enregistrée et expédiée, le sieur Antoine Cazaud, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Delandine, qui fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e P. P. Groz, licencié en droit, avoué exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue du Bât-d'Argent, n° 16, a acquis, au prix de 9,025 f. outre les charges, divers immeubles situés à la Guillotière, lieu du Prado, dépendant de l'actif du sieur Bode-non et ayant appartenu précédemment aux sieurs Missol et Bouchardy.

Voulant purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles par lui acquis, le sieur Cazaud a fait déposer au greffe, par M^e Groz, copie collationnée dont extrait a été immédiatement affiché en l'auditoire à ce destiné, de ladite sentence, et fait certifier cet acte de dépôt, savoir: 1^o à M. le procureur de la loi près le tribunal civil de Lyon, par exploit enregistré de l'huissier Montanet, en date du 5 février 1848; 2^o à M^{me} Michelle Boulland, femme du sieur Bodonon, sans profession, demeurant actuellement à Puy Boubre, arrondissement d'Aubusson (Creuse), par exploit enregistré de l'huissier Guillot, d'Aubusson, du 25 février 1848; 3^o à dame Marie Catherine Gauthier, femme du sieur Henri Bouchardy; 4^o à celui-ci, propriétaire à Lyon, cour du Soleil, par exploit enregistré de l'huissier Aubert, en date du 9 mai dernier; 5^o à dame Elisabeth Rignand, femme de Noël-François Missol, rentier, demeurant à Précys-sous-Til, arrondissement de Semur; 6^o à celui-ci par exploit enregistré de l'huissier Pasquier de Précys-sous-Til en date du 12 dudit mois de mai.

Avec sommation à chacun des prénommés d'avoir à former et rendre publiques au bureau des hypothèques de Lyon tous les droits qu'ils pourraient avoir sur lesdits immeubles et qui sont dispensés d'inscription.

Et déclaration à M. le procureur de la République que le sieur Cazaud, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur ces immeubles des droits de cette nature dispensés d'inscription, ferait publier ladite certification, en les formes voulues par la loi, dans l'un des journaux de Lyon.

En conséquence, tous intéressés sont prévenus que, faute par eux de réaliser dans le délai de deux mois, à partir des présentes, par une inscription régulière, les droits qu'ils peuvent avoir sur les immeubles dont s'agit, lesdits immeubles en seront définitivement affranchis.

Pour extrait: Signé Groz, avoué. (4778)

MAUX DE DENTS LE BAUME DE QUININE

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, guérit l'instant et pour toujours, sans ulcérer ou infecter la bouche comme la Créosote, et dispense de faire arracher la dent. — Le flacon: 2 f., à Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts: à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département. (7649)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CAPSULES de RAQUIN

APPROUVÉES et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. DÉPOT CHEZ M. VERNET, place des Terreaux, 13. (7267)

COPAHINE-MEGE

Le médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénérables, ainsi les premiers méd. de Paris n'employant-ils plus que tel. Seul il guérit en 4 jours les écoulements sans douleurs, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., sans le minimum moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph. r. Montmarie, 143, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

NOUVELLE EDITION. AVEC 40 GRAVURES COLORIÉES. LA PRÉSERVATION PERSONNELLE.

32^e édition, traduction française. — Prix: 5 f. sous enveloppe. Traitement médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traitement sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 40 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'Onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'Onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hydropisie, la folie, etc.; par le docteur S. LAMBERT, médecin consultant, Bedford square, n° 37, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la Société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc. Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains: c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, ruelibraire, Lafont. (3880)



RECUEIL DE 250 RECETTES simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à cinq centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins. En vente, au prix de 5 fr., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (2902)

AVIS. On demande plusieurs associés pour des professions offrant des bénéfices certains. On donnera sûreté des sommes versées. A VENDRE et propriétés à la ville et à la campagne. S'adresser au Cabinet d'affaires et d'écritures, rue Thomassin, n° 30. (1899)